



6 juin 2017

(17-2994)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES DE L'OMC:  
ATELIER SUR LA TRANSPARENCE D'OCTOBRE 2017**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

*Révision*

La communication ci-après, reçue le 2 juin 2017, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis saluent le travail effectué par le Secrétariat dans le cadre de l'organisation d'un atelier sur la transparence, qui se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS, les 2 et 3 novembre 2017. Nous apprécions le travail accompli par le Comité pour renforcer la mise en œuvre par les Membres des obligations en matière de transparence énoncées dans l'Accord SPS. Le travail réalisé par d'autres organisations, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques<sup>1</sup>, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique<sup>2</sup> et la Banque mondiale<sup>3</sup>, démontre que la transparence dans l'élaboration des règles peut profiter à l'ensemble de la société par le biais de réglementations plus efficaces et plus efficientes.

2. L'article 5:3 et 5:4, lu conjointement avec le deuxième considérant du préambule de l'Accord SPS, privilégie les mesures qui améliorent la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux, tout en tenant compte des coûts économiques inutiles relatifs à la mise en œuvre et en réduisant au minimum les effets négatifs sur le commerce. De notre point de vue, les renseignements tirés de consultations publiques peuvent jouer un rôle clé dans la capacité de l'autorité chargée de la réglementation de réduire au minimum les coûts économiques inutiles et les effets négatifs sur le commerce. En particulier, il est essentiel que les régulateurs tiennent compte des observations et répondent à ces observations avant de finaliser une mesure SPS, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 5 d) de l'Annexe B de l'Accord SPS, pour réduire au minimum les incidences négatives sur le commerce.

3. À l'atelier sur la transparence qui s'est tenu en marge de la réunion du Comité en novembre 2015, plusieurs délégués ont fait état de difficultés à accéder aux avantages de la transparence, le plus souvent à cause d'un manque de procédures administratives établies pour interagir avec l'ensemble des personnes et groupes intéressés d'une manière équitable, prévisible et responsable qui puisse améliorer l'efficacité et l'efficience – en résumé, la qualité – des mesures SPS. En particulier, plusieurs délégués ont fait part de difficultés à recueillir des renseignements sur les conditions SPS auprès du public – en particulier auprès de ceux qui se consacrent à la production, à la transformation ou au commerce des produits agricoles – pour étayer suffisamment le développement et la mise en œuvre de mesures SPS efficaces et efficientes.

4. En conséquence, nous proposons que l'atelier à venir, qui se tiendra en marge de la réunion du Comité les 2 et 3 novembre 2017, examine les différentes méthodes et les différents outils

<sup>1</sup> Voir <https://www.oecd.org/mena/governance/36785341.pdf>.

<sup>2</sup> Voir <https://www.oecd.org/regreform/34989455.pdf>.

<sup>3</sup> Voir <https://rulemaking.worldbank.org/> et

["http://documents.worldbank.org/curated/en/543401468176979961/pdf/556450WP0Box0349461B0GovReq01PUBLIC1.pdf"](http://documents.worldbank.org/curated/en/543401468176979961/pdf/556450WP0Box0349461B0GovReq01PUBLIC1.pdf).

permettant de mener des consultations publiques dans le cadre du processus d'élaboration des règles SPS. Nous suggérons de mettre l'accent sur les avantages des procédures ouvertes, inclusives et responsables pour réduire au minimum les obstacles au commerce résultant des mesures SPS. Les Membres pourraient, par exemple, présenter des études de cas illustrant des procédures qui ont permis de ne pas avoir de répercussions négatives sur les échanges ou qui ont abouti à des résultats plus efficaces concernant la santé des animaux ou la préservation des végétaux. Nous pensons, en particulier, que les thèmes suivants seraient utiles pour les Membres:

### **Modèles et mécanismes pour la consultation publique dans l'élaboration des règles SPS**

- Le Secrétariat de l'OCDE parlera des modèles de consultation publique (procédures et outils de consultation, documents de consultation, etc.).
- Échanges de données d'expérience des Membres pour mener des consultations publiques (procédures et outils de consultation, documents de consultation, utilisation d'Internet, etc.) et mécanismes internes pour lier les consultations publiques aux notifications SPS.
- Le rôle d'ePing pour étendre l'accès du secteur privé aux notifications SPS et aux possibilités de contribuer aux consultations publiques.

### **Tirer parti des avantages de la consultation publique dans l'élaboration des règles SPS**

- Échanges de données d'expérience des Membres: études de cas de consultations publiques qui ont amélioré la qualité de la réglementation en:
  - étendant l'accès aux connaissances, aux preuves scientifiques et aux solutions proposées par le public;
  - aidant les régulateurs à synthétiser/concilier des renseignements émanant d'intérêts opposés;
  - déployant des techniques et des pratiques pour évaluer la qualité des renseignements fournis par le public;
  - identifiant les effets imprévus, les problèmes pratiques et les charges administratives; et
  - améliorant la qualité et l'exactitude d'une évaluation de risques.
- Vues du secteur privé:
  - le rôle et la valeur du public pour fournir des renseignements techniques et scientifiques ainsi que des connaissances en matière de production et de technologies;
  - l'importance qu'il y a à avoir suffisamment de temps pour examiner des projets de mesures après que le régulateur a élaboré une proposition, mais pendant qu'il peut encore apporter des modifications en réponse aux observations;
  - l'importance de l'ouverture et de l'accessibilité pour limiter les influences indues et donner confiance dans la façon dont le gouvernement prend en compte les renseignements et observations présentés par le public; et
  - l'utilisation des contributions d'experts participant à des groupes consultatifs, tout en garantissant l'accès et la participation des personnes intéressées ne faisant pas partie de tels groupes.

5. Les États-Unis appuient résolument les travaux du Comité sur la transparence. Nous apprécions la possibilité qui nous a été donnée de partager ces vues et attendons avec intérêt que d'autres Membres s'expriment à ce sujet.